

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. René BRUN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN, Sylvie TOUSSAINT, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ et Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Denis PIERREVELCIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie MULLER pour tout vote et décision; M. Jean ANCEL qui a donné pouvoir à M. René BRUN pour tout vote et décision ; Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à Mme Caroline ROBIEZ pour tout vote et décision ; Mme Sandrine PIERRE qui a donné pouvoir à Mme Mathilde GAUDEL pour tout vote et décision.

Etait excusé : .M. Dominique TRUSSART

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30. Madame Catherine FAYOLLE est désignée comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018.**
- 2) Affaires financières :** Approbation des comptes de gestion 2017 des budgets principal, eau et assainissement, régie chauffage ; Décision modificative n°2 / M14 ; Demande de subvention du Club vosgien du Brézouard (110 €) pour la réédition de la plaquette touristique du circuit historique de la Tête des Faux ; Remboursement de frais avancés par Mme Marie HASSE dans le cadre de l'organisation du goûter pour les écoles (31,16 €) ; Remboursement de factures d'eau indument payées par Mme Celia PERRIN domiciliée 5B rue du 2^{ème} Tabors Marocains (151,92 €).
- 3) Personnel communal :** Mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention ; Création de postes pour les« stagiaires été » ; Création d'un poste lié à un« accroissement saisonnier d'activité », pour le nettoyage des toilettes publiques, les week-ends et jours fériés.
- 4) Points divers :** Achat d'un délaissé de voirie, rue du Général Petitdemange, à Mme Delphine HAEMMERLE ; Autorisation de signature de la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR, pour le projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque ; Autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire de la toiture du tennis couvert d'Hachimette par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.
- 5) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués** (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 7) Questions diverses et communications de M. le Maire**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Compte de gestion 2017/ budget principal - DEL_2018_24

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion de la Commune élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal relatif à l'exercice 2017. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.2. Compte de gestion 2017/ eau et assainissement - DEL_2018_25

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion du service « eau et assainissement » élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du service « eau et assainissement » relatif à l'exercice 2017. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.3. Compte de gestion 2017/ régie de chauffage - DEL_2018_26

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion de la régie municipale de chauffage, élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion de la régie municipale de chauffage relatif à l'exercice 2017. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes par le Trésorier.

2.4. Décision modificative n°2 – budget principal – N°DEL_2018_27

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement. Cette modification concerne une opération particulière : il s'agit de travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers, dans le cadre d'une procédure de déclaration d'insalubrité d'une habitation (arrêté préfectoral).

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM2	TOTAL
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - dépenses	0,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL			8 000,00	

Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM2	TOTAL
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - recettes	0,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL			8 000,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.5. Modification du tableau des subventions 2018 : demande de subvention du Club vosgien du Brézouard pour la réédition de la plaquette touristique du circuit historique de la Tête des Faux – N°DEL_2018_28

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 28.11.2017, le conseil municipal a arrêté le tableau des subventions versées aux associations pour l'année 2018. Il est proposé de modifier ce tableau comme suit :

- demande de subvention du Club vosgien du Brézouard pour la réédition de la plaquette touristique du circuit historique de la Tête des Faux : 110 €.

M. Roger CLAUDEPIERRE informe les membres du conseil municipal que la même somme sera demandée à 9 autres contributeurs, afin de pouvoir financer la totalité de ce projet.

Vu la délibération du conseil municipal du 28.11.2017 approuvant le tableau des subventions pour l'année 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Roger CLAUDEPIERRE ne participant pas au vote,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 110 € au Club vosgien du Brézouard pour la réédition de la plaquette touristique du circuit historique de la Tête des Faux.

2.6. Remboursement de frais avancés par Mme Marie HASSE dans le cadre de l'organisation du goûter pour les écoles (31,16 €) – N°DEL_2018_29

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que Madame Marie HASSE, adjointe administrative au sein de la mairie, a dû exceptionnellement faire l'avance d'une somme de 31,16 € pour l'achat de tablettes de chocolat pour le goûter des écoles, auprès d'un fournisseur qui n'acceptait pas les bons de commande de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le remboursement de la somme de 31,16 € à Mme Marie HASSE, adjointe administrative au sein de la mairie.

2.7. Remboursement de facture d'eau indument payée par Mme Celia PERRIN domiciliée 5B rue du 2^{ème} Tabor, Marocains – N°DEL_2018_30

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que Madame Célia PERRIN domiciliée 5B rue du 2^{ème} Tabors Marocains a payé la location du compteur et les frais fixes d'entretien des réseaux deux fois (une fois directement et une fois par l'intermédiaire de son propriétaire), pour les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2016 et 1^{er} semestre 2017.

Cela représente une somme de 151,92 € qu'il convient de lui rembourser.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le remboursement de la somme de 151,92 € à Madame Célia PERRIN domiciliée 5B rue du 2^{ème} Tabors Marocains.

3) PERSONNEL COMMUNAL

3.1. Mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention - N°DEL_2018_31

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que le Conseil municipal a souhaité impulser une dynamique de prévention des risques psychosociaux. Pour ce faire, il a demandé un accompagnement par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68).

Un comité de pilotage (le Maire, la Secrétaire Générale, les responsables de service, l'assistant de prévention et ponctuellement le médecin du travail) a été créé pour piloter et suivre la mise en œuvre de la démarche qui s'est déroulée en plusieurs étapes :

1. L'analyse des données et indicateurs de la collectivité ;
2. L'animation d'une réunion de lancement auprès du comité de pilotage par le psychologue du travail du CDG 68 ;
3. L'animation de groupes de travail par le psychologue du travail du CDG 68 ;
4. L'analyse des diagnostics, la création d'un plan de prévention et la rédaction du livrable par le psychologue du travail du CDG 68 ;
5. L'animation d'une réunion de restitution auprès du comité de pilotage par le psychologue du travail du CDG 68.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 7 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- UT01 – secrétaire générale : 1 agent
- UT02 – responsables de service : 2 agents
- UT03 – service administratif : 3 agents
- UT04 – ludo-bibliothèque : 1 agent
- UT05 – ATSEM : 2 agents
- UT06 – service technique : 6 agents
- UT07 – agents d'entretien : 2 agents

Egalement une unité de travail UT00 correspondant aux facteurs de risques communs (plan de prévention transverse).

Les groupes de travail ont été créés sur la base du volontariat et dans une dynamique participative. Les agents ont pu s'exprimer sur les différentes familles de facteurs de risques psychosociaux.

Pour chaque unité de travail, les facteurs de risques sont cotés sur 4 niveaux d'intensité :

- Inexistant
- Faible
- Moyen
- Elevé

À partir des actions préconisées dans le plan de prévention proposé par le psychologue du travail, M. le Maire propose au conseil municipal de s'engager, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Pour l'UT00 : risques transverses :

- Mise en place de réunions annuelles du comité de pilotage RPS (septembre)
- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Mise en place d'un dispositif de prévention concernant les travailleurs isolés

- Extension de la procédure « canicule » aux services autres que le service technique, si nécessaire
- Présentation aux usagers des agents communaux (dans le bulletin municipal)
- Création d'un guide d'accueil des agents
- Création des fiches de postes pour chaque agent
- Mise en place des entretiens professionnels
- Adoption d'un règlement intérieur « hygiène et sécurité »
- Création d'un document interne « qui fait quoi ? » (missions principales, liens hiérarchiques, coordonnées)
- Mise en place des réunions du personnel annuelles
- Améliorer la communication entre le service administratif et le service technique, concernant les demandes de travaux ou d'intervention réceptionnées en mairie
- Associer les agents aux projets de changements fonctionnels ou structurels qui les concernent directement

Pour l'UT02, responsables de service :

- Améliorer son organisation et développer ses compétences (formations)

Pour l'UT03, service administratif :

- Mise en place de réunions de service mensuelles
- Mettre à disposition des agents les outils nécessaires pour réaliser un travail de qualité (Publisher ou équivalent)
- Mettre à disposition des agents les fiches ergonomiques concernant la posture assise et l'organisation spatiale du travail sur écran, en vue d'une discussion future avec le groupe de travail "projet mairie" ou le "programmiste"
- Associer les agents dans la mise en œuvre du nouveau projet de mise aux normes de la mairie

Pour l'UT04, ludo-bibliothèque :

- Améliorer l'organisation et permettre le développement de compétences : création d'un binôme métier entre la bibliothécaire et l'agent gestionnaire des salles.

Pour l'UT05, ATSEM :

- Mise en place du règlement des ATSEM créé par le CDG68 ou adoption d'une charte, co-construite avec les enseignants.
- Mise en place de "réunions" entre les ATSEM et la SG, de façon régulière et à date fixe (avant chaque période de congés scolaires).

Pour l'UT06, service technique :

- Mettre à jour l'organigramme du personnel technique
- Mise en place de réunions de service, hebdomadaires ou bimensuelles
- Mise en place de réunions « flashes » sur les chantiers en cours
- Améliorer la communication avec les écoles (programmation de sorties) et les agents en charge du nettoyage des bâtiments (pour la programmation des chantiers / planning des agents)
- Associer les agents aux projets techniques (programmation, choix des matériels et matériaux...)

Pour l'UT07, agents d'entretien :

- Clarifier le rôle et la place de chacun au sein de chaque entité.
- Améliorer la communication entre services (technique et entretien).
- Mettre en place des fiches techniques communes au sein des organisations (notamment sur les règles d'hygiène à respecter), en lien avec les agents.
- Former les agents dans le domaine spécifique de l'hygiène alimentaire (cantine).

M. le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques psychosociaux en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Vu la délibération en date du 20 décembre 2016 portant sur la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Vu le livrable comprenant le diagnostic et les préconisations d'actions rédigé en date du 9 janvier 2018,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le plan de prévention des risques psychosociaux et accepte de donner les moyens aux agents pour mettre en œuvre les actions proposées.
- CHARGE M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration du plan de prévention.

3.2. Création de postes pour les « stagiaires été »- N°DEL_2018_32

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que la Commune a réceptionné, comme chaque année, des demandes de travail de jeunes de la Commune pour la période estivale.

6 demandes de jeunes ont été déposées pour le moment ; afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux, il est proposé d'embaucher :

- 6 jeunes dans l'équipe technique, sur la période estivale, soit 2 jeunes par périodes de 3 semaines, du 2 juillet au 31 août 2018.

En cas d'accord, il appartient au conseil municipal de créer les postes correspondants :

- deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (IB 347 / IM 325) à temps complet, à pourvoir par périodes de 3 semaines, du 2 juillet au 31 août 2018 inclus.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la proposition de modification du plan des effectifs, par la création des postes ci-dessus.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal.

3.3. Création d'un poste lié à un « accroissement saisonnier d'activité », pour le nettoyage des toilettes publiques, les week-ends et jours fériés - N°DEL_2018_33

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que l'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que la Commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois.

En prévision de la réouverture des toilettes publiques les week-ends et les jours fériés à partir du mois de mai et jusqu'à fin octobre, il est nécessaire de renforcer le service des agents d'entretien, pour cette période.

M. le Maire propose par conséquent de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier (IB 347 / IM 325), à temps non complet, pour effectuer le ménage des toilettes publiques sur la période du 1^{er} mai au 31 octobre, les samedis, dimanches et jours fériés.

Vu l'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier (IB 347 / IM 325), à temps non complet, pour effectuer le ménage des toilettes publiques sur la période du 1^{er} mai au 31 octobre, les samedis, dimanches et jours fériés.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal.

4) POINTS DIVERS

4.1. Achat d'un délaissé de voirie, rue du Général Petitdemange, appartenant à Madame Delphine HAEMMERLE - N°DEL_2018_34

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que Monsieur Christian HAEMMERLE, demeurant 2 rue des Carpes à HERRLISHEIM (67850), fils de Monsieur Robert HAEMMERLE et de Madame Delphine HENRY veuve HAEMMERLE, a sollicité la Commune pour l'achat d'un délaissé de voirie situé rue du Gal Petitdemange, cadastré section 2 n°64 d'une surface de 0,09 are.

Les dispositions du contrat de mariage reçu par Me GOETZ alors notaire à ORBEY le 14 mai 1973 homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de Colmar le 19 septembre 1973 adoptant le régime de la communauté universelle de biens et contenant convention matrimoniale stipulent qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, tous les biens qui composent ladite communauté appartiendront au conjoint survivant en plein propriété.

Par conséquent, à la suite du décès de son époux survenu le 10 juin 2017, Madame Delphine HENRY veuve HAEMMERLE, est devenue propriétaire en pleine propriété de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers composant la communauté.

Par ordonnance rendue le 14 mars 2018, le juge des tutelles a autorisé Monsieur Christian HAEMMERLE, agissant en qualité de tuteur aux biens de Madame Delphine HENRY veuve HAEMMERLE, à vendre à l'amiable ce terrain, au prix de 133,33 €.

A noter que cette parcelle est destinée à être intégrée dans le domaine public communal. Etant donné la modicité du prix de cette transaction, M. le Maire propose que la vente soit formalisée via un acte administratif et non un acte authentique passé devant notaire.

Vu le contrat de mariage du 14 mai 1973 précité,

Vu l'ordonnance du Juge des tutelles en date du 14 mars 2018,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE d'acquérir au prix de 140 €, la parcelle cadastrée section 2 n°64 d'une surface de 0,09 are appartenant à Madame Delphine HENRY veuve HAEMMERLE;
- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et authentifier l'acte administratif d'achat;

- DESIGNE Monsieur Clément LOING, 1^{er} Adjoint, comme spécialement habilité à signer l'acte administratif, au nom de la Commune ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les modalités administratives et juridiques découlant de l'acte et de la présente délibération.
- DEMANDE à Monsieur le Juge du Livre Foncier l'élimination de cette parcelle du livre foncier.

4.2. Autorisation de signature de la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR, pour le projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque - N°DEL_2018_35

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal qu'il a sollicité le concours de l'agence technique départementale « ADAUHR » dans le cadre du nouveau projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque.

L'assistance apportée par l'ADAUHR comprend :

- ↪ Phase 1 (tranche ferme) : études de programmation : définition des différentes contraintes techniques et réglementaires, état des lieux de l'existant, simulations d'aménagement, évaluation des coûts et phasage, élaboration d'un programme technique détaillé pour chaque bâtiment, animation d'une réunion de présentation.
- ↪ Phase 2 (tranche ferme) : organisation de la contractualisation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre : assistance pour l'établissement des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre, la sélection du maître d'œuvre, l'organisation des négociations, la consultation des partenaires obligatoires (CT et SPS).
- ↪ Phase 3 (tranche conditionnelle) : assistance au suivi des études d'adéquation programme – projet (APS, APD).

Le coût de la mission, par phase est le suivant :

- ↪ Phase 1 : 5286,00 € TTC.
- ↪ Phase 2 : 4071,00 € TTC.
- ↪ Phase 3 : 3036,00 € TTC

En cas de validation de cette convention par le conseil municipal, il sera demandé à l'ADAUHR de tout mettre en œuvre pour mener à bien sa mission dans les meilleurs délais, avec comme objectif une sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le mois de septembre 2018.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR, pour le projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque, pour l'ensemble des 3 phases.

4.3. Autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire de la toiture du tennis couvert d'Hachimette par la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg, pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque - N°DEL_2018_36

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de son projet de territoire « Ma Vallée 2030 », intégrant l'objectif de devenir

territoire à énergie positif, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg (CCVK) souhaite développer les infrastructures de production d'énergies renouvelables sur son territoire, notamment l'électricité photovoltaïque.

Dans un premier temps, l'exploration dans le territoire de la vallée, s'est focalisée sur le potentiel du patrimoine bâti des collectivités (CCVK et communes), afin de rendre le projet plus simple et démonstratif. Un classement des toits publics les plus adaptés a été réalisé en fonction des critères techniques, économiques et administratifs. L'ordre de priorité retenu intègre la quantité d'électricité productible et la rentabilité économique.

Le bâtiment offrant le meilleur potentiel est le tennis couvert d'Hachimette qui pourrait recevoir une centrale photovoltaïque de 100kWc, conformément à la délibération de la CCVK du 19 octobre 2017. Une étude a été lancée en avril 2018 pour vérifier la faisabilité du projet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Sous réserve de l'approbation de la convention et du mandat par les communes partenaires de la commune de Lapoutroie sur cet équipement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire de la toiture du tennis couvert d'Hachimette par la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg, pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

5) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (1 dossier enregistré).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement clôture rue du Dr Macker : 2024,40 €.
- **Marchés publics : Néant**

6) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK : plusieurs réunions importantes vont avoir lieu prochainement sur les sujets suivants : les bûcherons, la collecte et le traitement des déchets, le transfert de la compétence eau et assainissement.
- La commission pour la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale propose d'organiser une expo photos dans le village (photos de l'époque, format A3), à partir de cet été. Avis favorable.

Arrivée de M. Dominique TRUSSART (20h20).

- Commission accessibilité de la CCVK : Caroline ROBIEZ informe que des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes doivent être prévues dans les ERP (disposant d'un accueil).
- Commission fleurissement : Chantal PERRIN informe que la journée « rempotage » est prévue le 15 mai, à partir de 8h30, aux ateliers municipaux.
- Commission « permis de construire » : Jean-Noël RAFFNER informe que, depuis la dernière séance du conseil municipal, 8 déclarations préalables (DP) et un permis de démolir ont été accordés et une DP et trois permis de construire sont en instruction.
- M. Dominique TRUSSART a participé à la commission « environnement » de la CCVK ce jour. Le Compte-rendu sera diffusé par l'intermédiaire de la CCVK et de la mairie.
- La commission « voirie » s'est réunie le 7.04.2018 pour l'établissement du programme de voirie 2018. A noter également, une réunion programmée avec les riverains de la rue de la 5^{ème} DB le 14.04 concernant l'aménagement de chicanes.

7) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

René BRUN annonce qu'il ne souhaite plus participer aux réunions du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges lorsqu'elles sont organisées loin de la Commune, pour des raisons personnelles. Il accepte toutefois de conserver son poste de délégué et assistera aux réunions organisées dans le secteur.

Terrain synthétique de la Camme

Roger CLAUDEPIERRE a assisté à la réunion organisée par l'AS CANTON VERT avec la société ID VERDE chargée de l'entretien du terrain. L'entreprise confirme que le terrain devrait faire l'objet d'une dépollution tous les ans (2200 €) et d'un regarnissage tous les trois ans (23 724 €). A noter que les arbres qui longent le terrain sont responsables en grande partie de la pollution et que l'abattage de ces derniers permettrait de réduire les coûts d'entretien.

Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Le rapport d'activité et le compte administratif pour l'année 2017 sont consultables en mairie ou sur le site internet du syndicat (www.sde68.fr).

- *La prochaine séance du conseil municipal se tiendra au mois de juin, à une date qui sera fixée ultérieurement.*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018.**
- 2) Affaires financières :** Approbation des comptes de gestion 2017 des budgets principal, eau et assainissement, régie chauffage ; Décision modificative n°2 / M14 ; Demande de subvention du Club vosgien du Brézouard (110 €) pour la réédition de la plaquette touristique du circuit historique de la Tête des Faux ; Remboursement de frais avancés par Mme Marie HASSE dans le cadre de l'organisation du goûter pour les écoles (31,16 €) ; Remboursement de factures d'eau indument payées par Mme Celia PERRIN domiciliée 5B rue du 2^{ème} Tabors Marocains (151,92 €).
- 3) Personnel communal :** Mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention ; Création de postes pour les « stagiaires été » ; Création d'un poste lié à un « accroissement saisonnier d'activité », pour le nettoyage des toilettes publiques, les week-ends et jours fériés.
- 4) Points divers :** Achat d'un délaissé de voirie, rue du Général Petitdemange, à Mme Delphine HAEMMERLE ; Autorisation de signature de la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR, pour le projet de mise aux normes de la mairie et de la médiathèque ; Autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire de la toiture du tennis couvert d'Hachimette par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.
- 5) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués** (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 7) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 11 avril 2018				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal	ABSENT EXCUSE	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	Procuration donnée à Jean-Marie MULLER	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		

TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal	Procuration donnée à René BRUN	
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à Caroline ROBIEZ	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mathilde GAUDEL	
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

